

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° 677 promulguant en Côte Française des Somalis le décret n° 51-803 du 26 juin 1951, portant règlement d'administration publique pour la création des grades d'inspecteurs adjoints et d'inspecteurs des Transmissions de la France d'Outre-Mer et la détermination des dispositions statutaires provisoirement applicables aux fonctionnaires intégrés dans ces grades. (J.O.R.F. du 27 juin 1951, p. 6716.)

n° 677

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 juillet 1951

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro  
1 août 1951

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 51-803 du 26 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour la création des grades d'inspecteur adjoint et d'inspecteur des Transmissions de la France d'Outre-Mer et la détermination des dispositions statutaires provisoirement applicables aux fonctionnaires intégrés dans ces grade,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-803 du 26 juin 1951 portant règlement d'administration publique pour la création des grades d'inspecteur-adjoint et d'inspecteur des transmissions de la France d'Outre-Mer et la détermination des dispositions statutaires provisoirement applicables aux fonctionnaires intégrés dans ces grades.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

